



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

DECISION DU MAIRE

Signature de l'avenant n°1 avec EGERO relatif au lot n° 8 « Plomberie sanitaire VMC » du marché de Mise aux normes de la salle Aragon.

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2025-05-008 du 20 mai 2025, pour l'attribution du lot n°8 « Plomberie Sanitaire VMC » à la société EGERO dans le cadre du marché de Mise aux normes de la salle Aragon,

CONSIDERANT qu'au cours des travaux, il a été décidé d'apporter des modifications portant sur la pose d'un ballon d'eau-chaude de 100 L Vertical en lieu et place de 4 chauffe-eaux instantanés et d'un ballon ECS de 50 L et de faire passer le réseau de cet équipement en faux-plafond portant ainsi le montant des travaux pour le lot n°8 à 15.134,49 euros HT au lieu de 16.000,00 euros HT.

CONSIDERANT qu'il convient de signer l'avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1 : La signature de l'avenant n°1 avec la société EGERO relatif au lot n°8 «Plomberie sanitaire VMC » du marché de mises aux normes d'accessibilité et de sécurité de la salle Aragon est approuvée.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et arrêtés de la commune et un extrait sera publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

dont Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 11 août 2025

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

DC n°2025-08-001



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de CAMON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EGERO THERMIQUE
18, rue du Petit Camon
80260 ALLONVILLE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Mise aux normes de la salle Aragon

☐ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : le 21 mai 2025

☐ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :mois ou jours.

☐ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16.000,00 €
- Montant TTC : 19.200,00 €

D - Objet de l'avenant.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La conduite des travaux a nécessité la pose d'un chauffe-eau 100 L Vertical en lieu et place de 4 chauffe-eaux instantanés et d'un ballon ECS de 50 L

Par ailleurs, cette modification a entraîné la substitution de la pose d'un réseau apparent par un réseau cheminant en faux plafond depuis le chauffe-eau.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 865,51 €
- Montant TTC : -1.038,61 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -5,4 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 15.134,49 €
- Montant TTC : 18.161,39 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BENOIST JEAN-CHARLES COGERANT	Allonville le 14/08/2025	 egeero THERMIQUE 18 Rue Petit Camon - 80260 Allonville Tél. 03 22 69 22 70 - Fax : 03 22 93 00 74 Mail : thermique@egero.fr SAS Groupe Fernandes Egero - SIRET 38778620500022

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

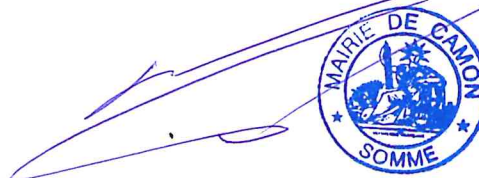
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Camon , le 11 août 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
M. Jean-Charles RENAUX



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)